



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
réunion en mode virtuel
20 avril 2026, 20 h (heure de l'Est)

Présents

Peter Augruso, président et président du conseil d'administration
Brad Baker
Tony Delblond
Michael Downey
Stephanie Geosits
Orest Konowalchuk
Tara Larsen
Terri Mattucci
Gayle Statton
Tony Delblond
Kelly Brown
Don Story
Davide Xausa

Absents

Kevin Blue, chef de la direction et secrétaire général
Paul-Claude Bérubé, Vice-président
Dominique Grégoire

Aussi présents

Timothy Hutzul, avocat général et secrétaire organisationnel
Erin Crowe, chef de l'exploitation et des finances
David Choinière, secrétaire du conseil d'administration

1. Ouverture de la réunion

Le président du conseil d'administration ouvre la séance à 20 h 02 (HE).

2. Reconnaissance du territoire

L'administrateur Baker reconnaît le territoire sur lequel tout le monde s'est réuni virtuellement pour cette

réunion du conseil d'administration.

3. Pouvoir de demander des licences de loterie et de tirages

La chef de l'exploitation et des finances explique que Canada Soccer mène des activités de collecte de fonds et de promotion afin de réaliser ses objectifs caritatifs et organisationnels, et que certaines lois provinciales et territoriales au Canada exigent des licences ou autres autorisations pour organiser des tirages moitié-moitié, des tirages et autres jeux de loterie similaires.

La chef de l'exploitation et des finances donne aussi des informations sur la procédure de demande d'autorisation pour organiser des tirages moitié-moitié dans certaines provinces.

P-79 PROPOSITION : Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter la résolution suivante, telle que présentée aux administrateurs avant la réunion :

« POUVOIR DE DEMANDER DES LICENCES DE LOTERIE ET DE TIRAGE »

ATTENDU QUE la société mène des activités de collecte de fonds et de promotion pour appuyer ses objectifs caritatifs et organisationnels;

ATTENDU QUE certaines lois provinciales et territoriales du Canada exigent des licences ou des autorisations pour organiser des tirages moitié-moitié, des tirages et autres jeux de loterie similaires;

ATTENDU QUE le conseil d'administration juge opportun d'autoriser l'équipe de direction de la société à présenter les demandes de licences nécessaires au nom de celle-ci, le cas échéant;

IL EST DONC RÉSOLU QUE :

1. Autorisation de présenter une demande dans certaines provinces

Erin Crowe, chef de l'exploitation et des finances de la société, et/ou Kevin Blue, chef de la direction de la société, sont par les présentes autorisés, à leur discrétion raisonnable, à préparer, soumettre, signer et émettre, au nom de la société, toutes les demandes, tous les formulaires, tous les engagements, tous les rapports et toutes les pièces justificatives nécessaires à l'obtention des licences ou autorisations pour organiser des tirages moitié-moitié, des tirages ou des jeux de loterie similaires dans les provinces de l'Alberta, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Québec.

2. Autorisation dans d'autres juridictions

Erin Crowe et/ou Kevin Blue sont aussi autorisés à demander de telles licences ou autorisations dans toute autre province ou tout autre territoire du Canada, à condition d'obtenir le consentement préalable du président du conseil.

3. Pouvoir d'agir

Les dirigeants susmentionnés sont autorisés à prendre toutes les mesures supplémentaires, à signer tous les documents supplémentaires et à fournir toutes les informations nécessaires ou souhaitables pour obtenir, maintenir, renouveler ou modifier ces licences ou autorisations et pour se conformer à toutes les exigences légales et réglementaires applicables en la matière.

4. Ratification

Tous les actes et toutes les démarches accomplis antérieurement par ces dirigeants en relation avec ce qui précède sont par les présentes ratifiés, confirmés et approuvés.

5. Date d'entrée en vigueur

La présente résolution entrera en vigueur à la date de son adoption et restera pleinement en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou abrogée par résolution du conseil d'administration.

PROPOSÉE PAR : Terri Mattucci

APPUYÉE PAR : Don Story

ADOPTÉE.

4. Nommer Erin Crowe signataire autorisée

Le président du conseil d'administration indique qu'il est judicieux de nommer Erin Crowe signataire autorisée afin de signer des documents au nom de Canada Soccer, dans les limites des pouvoirs établis par le conseil d'administration.

Les administrateurs posent des questions concernant la portée et les limites de l'autorisation proposée.

P-80 PROPOSITION : Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter la résolution suivante, telle que présentée aux administrateurs avant la réunion :

NOMMER UN(E) SIGNATAIRE AUTORISÉ(E)

ATTENDU QUE le conseil d'administration juge opportun de nommer certains dirigeants de la société comme signataires autorisés dans le but de signer des documents au nom de la société, conformément aux limites de pouvoir établies par le conseil d'administration de temps à autre;

IL EST DONC RÉSOLU QUE :

1. Nomination

Erin Crowe, chef de l'exploitation et des finances de la société, est par la présente nommée signataire autorisée de la société.

2. Pouvoir de signer des documents

En tant que signataire autorisée, Erin Crowe est habilitée à signer, exécuter et émettre, au nom de la société, tous accords, contrats, instruments, certificats, avis, dépôts et autres documents, sous réserve des limites de pouvoir, politiques ou pouvoirs de signature établis de temps à autre par le conseil d'administration.

3. Forme de signature

La signature d'Erin Crowe, lorsqu'elle est apposée sur un tel document dans le cadre du pouvoir accordé aux présentes, sera suffisante pour lier la société conformément aux limites de pouvoir applicables.

4. Ratification des actes et documents antérieurs

Tous les accords, contrats, instruments, certificats, avis, dépôts et autres documents précédemment signés, exécutés ou émis au nom de la société par Erin Crowe, ainsi que tous les actes et démarches accomplis en relation avec ceux-ci, sont par les présentes ratifiés, confirmés et approuvés comme actes valides et contraignants de la société, dans la même mesure que si une telle autorité avait été en place au moment de leur exécution.

5. Date d'entrée en vigueur

La présente résolution entrera en vigueur à la date de son adoption et restera pleinement en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit modifiée ou abrogée par résolution du conseil d'administration.

PROPOSÉE PAR : Michael Downey

APPUYÉE PAR : Stephanie Geosits

ADOPTÉE.

5. Autres affaires

Le président du conseil d'administration indique avoir assisté à l'assemblée générale annuelle des membres de l'Association de soccer de l'Alberta à titre d'observateur et fait un compte rendu des débats au conseil d'administration.

Le président du conseil d'administration précise qu'une note de service exposant ses observations et les prochaines étapes proposées pour Canada Soccer serait distribuée aux administrateurs peu après la réunion.

Les administrateurs discutent de la question et relèvent des différences entre cette situation et d'autres situations survenues dans d'autres provinces.

6. Levée de la réunion

P-81 PROPOSITION : Sur proposition dûment présentée et appuyée, il est résolu à l'unanimité de lever la réunion.

ADOPTÉE.